CAN/ULC 301:2025

Norme sur la configuration et l’exploitation de centrales de réception d’alarme

ULC Standards
Normes ULC

CCN SCC

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ont été constitués en 1920 par lettres patentes émises par le gouvernement canadien. Ils entretiennent et exploitent des laboratoires et des services de certification pour le contrôle, la mise à l'essai et la certification d'appareils, d'équipement, de matériaux, de constructions et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens, et ils fournissent également des services d'inspection.

Normes ULC élabore et publie des normes et d'autres publications connexes relatives à la construction de bâtiments, à la protection par système d'alarme de sécurité et système d'alarme antivol, à la sécurité environnementale, au matériel électrique, à l'équipement de protection incendie, aux appareils à gaz et au mazout, aux produits d'isolation thermique, aux matériaux et aux systèmes, à l'utilisation d'énergie dans le milieu de la construction et à la sécurité au travail pour les services publics d'électricité.

Normes ULC est un organisme sans but lucratif et est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes.

Les Normes nationales du Canada élaborées par Normes ULC satisfont aux exigences et lignes directrices établies par le Conseil canadien des normes. Ces normes sont rédigées selon le principe du consensus par des personnes qui représentent un juste équilibre des intérêts visés par l'objet de la norme en cause sur le plan national.

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes ULC, veuillez communiquer avec :

NORMES ULC
Téléphone : 1-888-853-3503
Courriel : ClientService@shopULStandards.com

Pour acheter des Normes ULC, visitez : https://www.shopulstandards.com

L'application primaire prévue pour cette norme est définie dans son domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

Il est possible de commander des exemplaires de cette norme auprès de Normes ULC.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH

Norme sur la configuration et l'exploitation des centrales de réception d'alarme, CAN/ULC 301

Troisième édition, daté Août 2018

Sommaire des sujets

La révision de la norme CAN/ULC 301, datée du 27 août 2025, comprend les modifications suivantes dans les exigences relatives au travail à distance; 3.23A, 7.5.1, 10.10 – 10.12, Section 19 (supprimé).

Tout texte qui aurait été modifié de quelque manière que ce soit ou altéré par le système électronique de publication de l'ULSE est marqué d'une ligne verticale dans la marge.

Les exigences nouvelles et révisées ont été établies conformément aux propositions sur ce sujet, en date du 10 janvier 2025 et du 25 juillet 2025.

VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINS CODES RENVOIENT À UNE VERSION PÉRIMÉE DE LA PRÉSENTE NORME. DANS CES CAS, LES VERSIONS PERTINENTES PEUVENT ÊTRE ACHETÉES.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

CAN/ULC 301:2025

Norme sur la configuration et l'exploitation des centrales de réception d'alarme

ICS 13.310, 13.320

Première édition . . . . . octobre 1988
Deuxième édition . . . . . mars 2009
TROISIÈME ÉDITION . . . . . AOÛT 2018
Révision . . . . . 22 août 2019
Révision . . . . . 27 octobre 2020
RÉVISION . . . . . 27 AOÛT 2025

© 2025

Normes ULC

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cette publication, par procédé électronique ou autre, est interdite sauf autorisation préalable.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ DE NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET ANTIVOL ...9

PRÉFACE 11

1 DOMAINE D'APPLICATION 13
2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE 13
3 GLOSSAIRE 14
4 CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME : EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION 18
4.1 GÉNÉRALITÉS 18
4.2 SÉCURITÉ DE LA ZONE DES OPÉRATIONS DE LA CENTRALE 19
5 CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME : ÉQUIPEMENT DE RÉCEPTION D'ALARME 20
5.1 GÉNÉRALITÉS 20
5.2 SYSTÈMES DE COMMUNICATION D'ALARME 21
5.3 SÉCURITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION 21
5.4 COMMUNICATION ACTIVE 21
5.5 COMMUNICATION PASSIVE 22
5.6 COMMUNICATION DE DONNÉES PAR PAQUETS 22
5.7 ÉQUIPEMENT RADIO 22
5.8 SYSTÈMES À RACCORDEMENT DIRECT 22
6 SYSTÈME D'AUTOMATISATION DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME 23
6.1 GÉNÉRALITÉS 23
6.2 SURVEILLANCE DE LA PERFORMANCE DU SACRA 23
6.3 SURVEILLANCE ET INDICATION DE DÉRANGEMENT DU SACRA 24
6.4 SACRA ACTIF ET REDONDANT 24
6.5 SACRA REDONDANT 25
6.6 CENTRES ÉLOIGNÉS DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME 25
6.7 COPIE DE SAUVEGARDE DU SACRA 26
6.8 FICHES TECHNIQUES DU SITE 27
7 ÉQUIPEMENT DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME 27
7.1 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES 27
7.2 SYSTÈMES ET MOYENS DE COMMUNICATION 28
7.3 SAISIE DU TEMPS 28
7.4 DÉTECTION DES FUITES DE GAZ 29
7.5 PLAN D'URGENCE DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME 29
8 ALIMENTATION DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME 30
8.1 GÉNÉRALITÉS 30
8.2 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE NORMALE 30
8.3 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE SECOURS 30
8.4 BATTERIES EXTERNES 32
9 COMMUNICATION DE SIGNAUX, ANTENNES, FILS ET CÂBLAGE 32
9.1 GÉNÉRALITÉS 32
9.2 CÂBLAGE ET CÂBLES DE COMMUNICATION SOUTERRAINS ET AÉRIENS 33
10 OPÉRATIONS DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME 34
10.1 PERSONNEL D'EXPLOITATION 34
10.2 FORMATION DE L'OPÉRATEUR DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME 34
10.3 HORAIRES DE L'ABONNÉ 35
10.4 ALARMES – DÉSACTIVATION NON PLANIFIÉE OU NON AUTORISÉE 38
10.5 SIGNAUX DE DÉRANGEMENT 39
10.6 TENTATIVES DE COMPROMISSION 41
10.7 SIGNAUX D'ESSAI PÉRIODIQUES 42
10.8 RAPPORTS SUR LES ÉVALUATIONS DE CONFORMITÉ 42
10.9 REGISTRES 45

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

10.10 EXIGENCES RELATIVES AUX OPÉRATEURS ET AUX ESPACES DE TRAVAIL TRAVAILLANT À DISTANCE 45
10.11 ÉQUIPEMENT ET COMMUNICATIONS DU POSTE DE TRAVAIL DE L'OPÉRATEUR À DISTANCE 46
10.12 EXIGENCES RELATIVES À LA BANDE PASSANTE ET À LA CONNECTIVITÉ DE L'OPÉRATEUR À DISTANCE 47
11 SERVICES D'INTERVENTION 47
11.1 INTERVENTION DE SERVICE À LA SUITE D'UN DÉRANGEMENT DU SYSTÈME 47
12 SERVICES D'INTERVENTION DES GARDIENS EN CAS D'ALARME 48
12.1 GÉNÉRALITÉS 48
12.2 DÉLAI D'INTERVENTION EN CAS D'ALARME 48
12.3 EXIGENCES RÉGISSANT LES INTERVENTIONS EN PRÉSENCE D'AUTRUI 49
12.4 EXIGENCES RÉGISSANT LES INTERVENTIONS EN L'ABSENCE D'AUTRUI 49
12.5 ALARME VALIDE (EFFRACTION) 49
12.6 DISPOSITIFS DE CONTRÔLE D'ACCÈS DES LIEUX PROTÉGÉS 50
12.7 COMPTES RENDUS D'INCIDENT D'ALARME 50
13 CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME PRIVÉE 50
13.1 GÉNÉRALITÉS 50
13.2 ZONE DES OPÉRATIONS DE LA CENTRALE 51
14 CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME HÉBERGÉE 51
14.1 GÉNÉRALITÉS 51
14.2 CONFIGURATIONS DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME HÉBERGÉE 52
15 CENTRALE DE RÉCEPTION DE SIGNAUX VIDÉO GÉRÉS 52
15.1 GÉNÉRALITÉS 52
15.2 ÉQUIPEMENT DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION DE SIGNAUX VIDÉO GÉRÉS 53
15.3 SUPERVISION DES VIDÉOCOMMUNICATIONS 53
15.4 TYPES DE SERVICES DE VIDÉO GÉRÉS 54
15.5 SERVICES DE VIDÉO GÉRÉS HÉBERGÉS 54
16 CENTRES SATELLITES, CENTRES DE TRANSITION ET BUREAUX DE TRAITEMENT 55
16.1 GÉNÉRALITÉS 55
16.2 EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION 55
16.3 PROTECTION CONTRE LES ENTRÉES NON AUTORISÉES 56
16.4 ÉQUIPEMENT DE RÉCEPTION DE SIGNAUX 56
16.5 ÉQUIPEMENT DES CENTRES SATELLITES ET DE TRANSITION 56
16.6 ALIMENTATION 57
16.7 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE NORMALE 57
16.8 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE SECOURS 57
16.9 BATTERIES EXTERNES 59
16.10 ESSAIS DES SOURCES D'ALIMENTATION DE SECOURS 59
16.11 CÂBLAGE EXTÉRIEUR ET CÂBLAGE SOUTERRAIN ET AÉRIEN 59
16.12 SYSTÈMES DE COMMUNICATION 60
16.13 SURVEILLANCE 60
16.14 REGISTRES 60
17 CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME REDONDANTE 60
17.1 GÉNÉRALITÉS 60
17.2 RESPONSABILITÉ 60
18 CENTRALES EXPLOITÉES À TITRE TEMPORAIRE 61
18.1 ZONES DES OPÉRATIONS DE LA CENTRALE TEMPORAIRE 61
18.2 EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PHYSIQUE 61
19 EXPLOITATION PENDANT UNE PERTURBATION RÉGIONALE/NATIONALE 62

ANNEXE A (DOCUMENT D'INFORMATION) – NOTES EXPLICATIVES

ANNEXE B (DOCUMENT D'INFORMATION) – SIGNAUX DE DÉRANGEMENT NUISIBLES ET NON NUISIBLES AU SERVICE

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

ANNEXE C (DOCUMENT D'INFORMATION) – SYSTÈMES À RACCORDEMENT DIRECT

C1 GÉNÉRALITÉS 69
C2 FONCTIONNEMENT 69
C3 POSTES DE CONTRÔLE DE RÉCEPTION D'ALARME (POSTES DE LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME) 69

ANNEXE D (DOCUMENT D'INFORMATION) – FICHES TECHNIQUES DU SITE

ANNEXE E (DOCUMENT D'INFORMATION) – NIVEAUX DE SÉCURITÉ

ANNEXE F (DOCUMENT D'INFORMATION) – NORMES SUR L'INTÉGRITÉ DES DONNÉES DE COMMUNICATION

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

COMITÉ DE NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET ANTIVOL

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	CATÉGORIE	RÉGION
Kevin Allison	Fire Monitoring Of Canada Inc.	Utilisateur commercial / industriel	Canada
Brian Barnable	BMO Financial Group	Utilisateur commercial / industriel	Canada
Louis Chavez	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	États-Unis
David Currie	Damar Security Systems, Div of Lambton Communication Ltd.	Utilisateur commercial / industriel	Canada
Larry Dischert	Johnson Controls, Inc / Building Solutions North America	Utilisateur commercial / industriel	États-Unis
Kyle Eltherington	Brink's Canada	Utilisateur commercial / industriel	Canada
Eric Flamand	Siemens Canada	Producteur	États-Unis
Andrea Gilders	UL Standards & Engagement	Présidente TC – sans droit de vote	Canada
Ron Jagmohan	Ajax Systems Canada Corp	Producteur	Canada
Fred Leber	AML Encore Corp	Membre intéressé à titre divers	Canada
Greg MacPherson	CAPSYS Integrated Technology Consultants	Membre intéressé à titre divers	Canada
Brian Neufeld	TELUS/ADT Security Services Canada Inc.	Chaîne d'approvisionnement	Canada
Dan Nita	Digital Security Controls, Div of Tyco Safety Products Canada Ltd	Producteur	Canada
Bahar Sammak	UL Standards & Engagement	Gestionnaire de projet TC – sans droit de vote	Canada
James Wilson	Digital Monitoring Products	Producteur	États-Unis
David Winikoff	David Winikoff Security Consultants	Membre intéressé à titre divers	États-Unis
Iman Yavari	SenezCo – Fire Science & Engineering	Membre intéressé à titre divers	Canada
Rushikesh Yeole	HID Global	Producteur	États-Unis

Il s'agit de la liste des membres du comité au moment de l'approbation du présent document. La composition du comité peut avoir changé depuis ce temps.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

PRÉFACE

Le présent document constitue la troisième édition de la Norme sur la Configuration et l'exploitation de centrales de réception d'alarme, CAN/ULC 301.

Cette édition de la norme a été approuvée officiellement par le comité de Normes ULC sur l'équipement et les systèmes de sécurité et antivol.

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Les unités de mesure utilisées dans la présente norme sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

Les annexes A – F, sont présentées uniquement à titre informatif.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que des marquages et/ou des directives de montage supplémentaires soient dans les deux langues officielles.

Cette troisième édition de la norme nationale du Canada est fondée sur la deuxième édition et elle la remplace à présent.

Il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient sujets à des droits en matière de brevet. Normes ULC n'est pas tenu de signaler dans quelles circonstances ces droits en matière de brevet peuvent s'appliquer.

Toute demande d'interprétation de cette norme doit être acheminée à Normes ULC. La demande doit être rédigée de sorte à permettre une réponse « oui » ou « non » en fonction du texte littéral de l'exigence en question.

Cette norme CAN/ULC 301 fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

Toute remarque ou proposition de révision de quelque partie que ce soit de la norme peut être soumise en tout temps. Les propositions doivent être soumises à l'aide de la Demande de proposition du Système d'élaboration des normes conjoint (CSDS) à l'adresse https://csds.ul.com.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

1 DOMAINE D'APPLICATION

1.1 Cette norme aborde les exigences relatives aux centrales de réception d'alarmes, aux services de protection, aux centrales de service, aux centres satellites, aux centres de saisie de données à distance, aux centrales de réception d'alarme hébergées, aux centrales de réception de signaux vidéo gérés et aux centres de transition.

1.2 Cette norme aborde les exigences pour le service d'intervention des gardiens en cas d'alarme.

1.3 Les exigences pour les systèmes ou dispositifs d'alarme de vol à main armée ou antipanique ne sont pas incluses dans cette norme.

1.4 Cette norme s'applique aux alarmes provenant de systèmes d'alarme anti-intrusion d'espaces résidentiels ou commerciaux et d'établissements financiers qui sont surveillés par des centrales de réception d'alarmes d'entreprises qui traitent les alarmes et interviennent selon le type d'alarme reçu.

1.5 Cette norme s'applique aux alarmes provenant de systèmes d'alarme anti-intrusion d'espaces résidentiels ou commerciaux et d'établissements financiers qui peuvent être transmises directement à une centrale de réception d'alarmes ou au moyen d'un bureau de traitement, d'une centrale satellite, d'une centrale de réception d'alarme hébergée ou d'un centre de transition.

1.6 Cette norme aborde les centrales de réception de signaux vidéos gérés qui intègrent des caméras vidéo et de l'équipement connexe installés dans les propriétés protégées afin de former un système de sécurité électronique.

1.7 Le service de protection dépend du niveau de sécurité des lieux protégés de l'abonné et comporte l'étendue de la protection, la sécurité de la voie de communication, le gardien et le service d'intervention. Les exigences relatives à l'installation, à l'entretien et à la mise à l'essai de l'équipement de protection anti-intrusion sur des lieux protégés sont décrites dans la norme CAN/ULC S302, Norme sur l'installation, l'inspection et la mise à l'essai des systèmes d'alarme anti-intrusion.

1.8 Les installations existantes d'alarme anti-intrusion sont considérées comme étant conformes à la présente norme à condition que toutes les exigences suivantes soient respectées :

A Elles sont conformes à la norme CAN/ULC S301-09 Systèmes d'alarme antivol et opérations de la centrale de réception d'alarme;

B Elles sont conformes à la première édition de la norme CAN/ULC S302-M91 Norme sur l'installation et la classification des systèmes d'alarme antivol des banques, établissements commerciaux, coffres-forts et chambres fortes;

C Le poste de contrôle existant n'est pas remplacé.

2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

2.1 Les documents présentés ci-dessous sont cités dans le texte de la présente norme. À moins d'indication contraire ailleurs dans la présente norme, il faut considérer que de telles références sont associées à la version ou à la révision du document disponible à la date à laquelle le comité a approuvé cette norme ULC. Les références non datées doivent être considérées comme faisant référence à la dernière édition de ce document.

Documents publiés par l'Association canadienne de normalisation (CSA)
5060, Spectrum Way, Mississauga (Ontario) L4W 5N6, Canada
Téléphone : 416 747-4000 ou 1 800 469-6727
www.csa.ca

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

• CSA C22.1-06, Code canadien de l’électricité, première partie : norme de sécurité relative aux installations électriques

• CSA C22.2 N^{o} 141-02, Appareils d’éclairage de secours autonomes

• CAN/CSA-C282-05, Alimentation électrique de secours des bâtiments

---

Document publié par le Conseil national de recherches Canada (CNRC)
1200, chemin de Montréal, édifice M-58, Ottawa (Ontario) K1A 0R6, Canada
Téléphone : 613 993-9101 ou 1 877 672-2672
www.nrc-cnrc.gc.ca

• Code national du bâtiment du Canada, 2015

Documents publiés par Normes ULC (ULC)
171, rue Nepean, bureau 400, Ottawa (Ontario) K2P 0B4 Canada
Téléphone: (613) 775-2729
canada.ul.com/fr/normesulc/

• CAN/ULC-S139-12, Méthode d’essai normalisée de résistance au feu pour l’évaluation de l’intégrité des câbles électriques, des câbles de données et des câbles à fibres optiques

• CAN/ULC S302-14, Norme sur l’installation, l’inspection et la mise à l’essai des systèmes d’alarme anti-intrusion

• CAN/ULC-S304:2016, Norme sur les postes de contrôle, les accessoires et l’équipement de réception pour les systèmes d’alarme anti-intrusion

• ULC-S332-93 (R2016), Standard for Burglary Resistant Glazing Material

• CAN/ULC-S524:14-AMD1 (2016), Installation des réseaux avertisseurs d’incendie

• CAN/ULC-S561-13, Installation et services – systèmes et centrales de réception d’alarme incendie

• CAN/ULC-60839-11-1:2016, Systèmes d’alarme et de sécurité électroniques – Partie 11-1 : Systèmes de contrôle d’accès électronique-exigences système et exigences concernant les composants (remplace CAN/ULC-S319)

3 GLOSSAIRE

3.1 COMMUNICATION ACTIVE – Méthode de communication assurant la surveillance continue de l’intégrité de la ou des voies de communication en vue de signaler à la centrale de réception d’alarme toute panne ou défaillance pouvant avoir une incidence sur la transmission et la réception des signaux.

3.2 CHIFFREMENT AVANCÉ – Logiciel de chiffrement utilisant un algorithme certifié comme étant conforme au programme de validation des algorithmes cryptographiques du National Institute of Standards and Technology (NIST).

3.3 ACTIVATION – Action de « mettre en service » ou d’« activer » une division ou la totalité de l’équipement de protection des lieux protégés.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.